

AFFAIRE N° 31

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION AUX CARREFOURS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de répondre à des besoins ponctuels d'amélioration de la circulation au niveau de certains carrefours, la Municipalité peut être amenée à envisager l'équipement de carrefours en feux de circulation.

Pour pouvoir procéder à la réalisation de ces travaux dans des délais raisonnables, la passation d'un marché à commandes auprès d'entreprises, après appel d'offres, me paraît être la solution la plus adaptée.

Les travaux étant de deux natures, Génie Civil et Installation Electrique, il serait nécessaire de conclure de marchés séparés. Les fournitures en matériels de visualisation et d'armoires de commandes seraient gérées, par ailleurs, par les services municipaux.

Ce mode de gestion permettrait, de plus, de procéder, dans les délais les plus courts, à la réparation des feux, si ceux-ci venaient à être endommagés à la suite d'accidents.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres pour un marché à commandes établi pour l'année 1990, avec possibilité de reconduction sur trois ans, pour le Génie Civil, d'une part, et l'Installation Electrique, d'autre part ;
- à passer un marché avec la société retenue par la Commission d'Ouverture des Plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

**MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.**

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (6 abstentions/
prenant en compte les votes par procuration).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

